



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2016 / IX**

Le 1^{er} décembre 2016, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin - M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau - Mouchot - MM. Esselin – Wagner – Mme Lonardi – M. Mirgon – Mme Raymond – M. Bolardi – Mme Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – MM. Mottin – Lang – Mme Reschwein – MM. Sasso – Hocquel.

Excusée : Mme Ritter

Mme Scherrer donne procuration à Mme Herbin – Mme Henry donne procuration à M. Lormant – M. Rechenmann donne procuration à M. Matthias – Mme Maurice donne procuration à M. Hocquel.



Le président ouvre la séance en présentant M. Alain CHABOT, nouveau directeur des services de la mairie au 1^{er} décembre 2016 en remplacement de M. Frédéric JUND.

Une présentation du nouveau site internet de la commune est faite à l'assemblée.

COMMUNICATIONS :

Le Président informe l'assemblée :

- du décès de la maman de Mme Pierrette RAYMOND et du beau-frère de Mme Claudine BAU. Il leur adresse au nom de l'assemblée ses sincères condoléances.
- Il félicite Mme Isabelle MOUCHOT pour la naissance de son petit-fils.
- Jeudi 3 novembre a eu lieu l'inauguration de l'E.H.P.A.D., de la pose de la première pierre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ainsi que la mise en place de la télémédecine.
- Samedi 5 novembre a eu lieu l'inauguration du 26^{ème} salon des arts qui fut une réussite, il adresse à M. Bernard FRANCOIS ainsi qu'à tous ses collègues bénévoles de l'Office de Tourisme et des Salines Royales ses plus vifs remerciements.
 - M. Bernard FRANCOIS fait un point sur cette manifestation et a pu constater un réel succès avec 1 800 visiteurs et un niveau des œuvres en évolution régulière.
- Vendredi 25 novembre dernier s'est déroulé le gala de catch, organisé par le club de Basket, les Cyclos-randonneurs et le Tennis de table, qui a été un succès, avec près de 450 entrées enregistrées. Il tient à féliciter ces trois clubs.
- Samedi 26 novembre dernier, lors de l'assemblée générale des Cyclos-randonneurs il a pu expliquer au Président et aux membres du club, que la commune de Dieuze applique les mêmes règles pour l'ensemble des clubs. Ils ont reconnu l'aide précieuse de l'Office de Tourisme et des services techniques de la commune (80 h payées par la commune ont été nécessaires pour l'organisation du concert de Soldat Louis). Il félicite les Cyclos-randonneurs pour le réel succès du concert (850 personnes présentes dans une ambiance formidable). Ce succès récompense moralement et financièrement le club organisateur, un grand bravo à eux ! La commune peut se féliciter de la qualité d'écoute, de l'aide administrative et financière qu'elle a envers les associations, sans oublier la mise à disposition de locaux. D'ailleurs à ce titre, les Cyclos-randonneurs apprécient d'autant plus leur local puisque une salle supplémentaire leur a été attribuée.

- Mardi 29 novembre plusieurs membres du conseil municipal ont assisté à la MJC à la restitution d'un questionnaire édité par la CAF dans le cadre de l'agrément Centre Social. Ce questionnaire avait déjà fait l'objet d'une analyse qui ne convenait pas à certains, en raison du caractère trop positif des réponses. De ce fait, les membres du bureau de la MJC sont allés à la rencontre des habitants pour les susciter des besoins afin d'obtenir davantage de remarques. Cela permettra à chaque de réfléchir à une amélioration du bien vivre à Dieuze.
- Vendredi 2 décembre à 18 h 00 aux services techniques municipaux aura lieu le départ de M. Frédéric JUND, directeur général des services, pour la Communauté de Communes du Saulnois.
- Dimanche 4 décembre à 11 H 45 aura lieu le marché de Noël. Il remercie M. Bernard FRANÇOIS et les membres de l'Office du Tourisme pour l'organisation de cette longue et magnifique animation étalée sur 3 week-ends. Le fait d'avoir installé les chalets sur la petite place du marché est une excellente idée, il est intéressant d'avoir maintenu une animation sur la place des Salines.
- Dimanche 4 décembre à 9 h 30, une cérémonie est organisée au Monument aux Morts en l'honneur des anciens combattants d'Afrique du Nord. Cette cérémonie devait avoir lieu le 5 décembre qui est la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. A la demande des associations patriotiques, il est proposé aux présidents d'associations patriotiques et à leurs porte-drapeaux et aux maires de se rendre à Paris, à l'Arc de Triomphe le lundi 5 décembre à 17 h 30 – objectif : 1000 drapeaux présents sous l'Arc de Triomphe.
Il organise avec l'Amicale des Maires du Secteur de Dieuze ce déplacement en bus.



Puis il passe à l'ordre du jour :

- | | |
|-----------|---|
| 16/IX/96 | Gestion des salles de la Délivrance. Modifications règlement de location. |
| 16/IX/97 | Dispositif voisins vigilants. |
| 16/IX/98 | Pôle innovation. Subvention. |
| 16/IX/99 | Salines Royales. Réhabilitation de la maison du gardien en office de tourisme. Avenant au lot n° 8. |
| 16/IX/100 | Salines Royales. Réhabilitation intérieure du puits salé – Avenants. |
| 16/IX/101 | Budgets Ville – assainissement et eau. Admissions en non-valeur. |
| 16/IX/102 | Budgets Ville et assainissement. Décisions modificatives. |
| 16/IX/103 | Budgets 2016 – dépenses d'investissement 2017. |
| 16/IX/104 | Bâtiment industriel B9 – Avenants. |



Point n° 16/IX/96 : GESTION DES SALLES DE LA DELIVRANCE. MODIFICATIONS REGLEMENT DE LOCATION

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
VU les délibérations du conseil municipal n° 13/VI/66 du 18 juillet 2013, n° 14/III/21 du 14 mars 2014, n° 14/XIII/104 du 9 décembre 2014, n° 15/IX/91 du 3 décembre 2015, n° 16/I/07 du 28 janvier 2016 et n° 16/III/36 du 14 avril 2016 fixant les tarifs et conditions de location des salles de la Délivrance ainsi que la convention de partenariat avec l'Association des Salines Royales,
Considérant qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de location après 2 ans de fonctionnement,

après délibération

- valide le règlement de location rectifié au 1^{er} janvier 2017 (voir annexes jointes).

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/IX/97 : DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant la possibilité de mettre en place le dispositif « voisins vigilants » sur la commune,

considérant que ce dispositif donnera l'occasion de créer des liens privilégiés entre les services de la mairie, la police municipale, la gendarmerie et les administrés voisins vigilants,
considérant la mise en place d'un site dédié à la Ville de Dieuze permettant de communiquer avec la police municipale rendant ainsi le service plus réactif et effectif,

après délibération

- décide la mise en place de ce dispositif « voisins vigilants ».
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/IX/98 : POLE INNOVATION. SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
considérant que l'Université de Lorraine et plus particulièrement l'Unité de Recherche Animal et Fonctionnalités des Produits Animaux a participé à l'accompagnement de la mise en place du Pôle Innovation et contribué à l'intérêt général de la collectivité par la mise en œuvre d'une étude,

après délibération

- décide de verser à l'Université de Lorraine une subvention de 4.800 €.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/IX/99 : SALINES ROYALES. REHABILITATION DE LA MAISON DU GARDIEN EN OFFICE DE TOURISME. AVENANT AU LOT N° 8

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,
VU la délibération du conseil municipal n° 14/III/18 du 14 mars 2014 autorisant le maire à signer le marché de réhabilitation de la maison du gardien en office du tourisme,

Considérant l'attribution du lot n° 8 – électricité avec les Ets Laplace pour un montant de 60.903,30 € HT,

VU la délibération du conseil municipal n° 16/V/58 du 23 juin 2016 autorisant la signature d'un avenant de 4.583,04 € HT,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires (coordination informatique et bornes lumineuses extérieures) pour un montant de 1.585,45 € HT,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant correspondant d'un montant de 1.585,45 € HT.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/IX/100 : SALINES ROYALES. REHABILITATION INTERIEURE DU PUITZ SALE – AVENANTS

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,
VU les délibérations du conseil municipal n° 15/V/48 du 16 juillet 2015 et 15/VII/65 du 17 septembre 2015 autorisant la signature des marchés et avenants pour la réhabilitation intérieure du puits salé,

Considérant que des travaux supplémentaires et de transfert sont nécessaires sur les lots 1 – 3 – 7 et 9,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 29 novembre 2016,

après délibération

- autorise le maire à signer les avenants suivants :
 - lot 1 – gros-œuvre – maçonnerie – Ets PIANTANIDA pour un montant de 24.575 € HT
 - lot 3 – menuiserie – Ets KREICHER pour un montant de 17.284 € HT
 - lot 7 – manège – Ets SOMME pour un montant de 7.750 € HT
 - lot 9 – chauffage – ventilation avec les Ets AD ENERGIE pour un montant de 7.770,50 € HT

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/IX/101 : BUDGETS VILLE – ASSAINISSEMENT ET EAU. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que des factures et loyers n'ont pas été payés par certains particuliers aux services de la commune malgré les relances réglementaires effectuées par le comptable,

après délibération

- autorise le maire à admettre en non-valeur les montants suivants :

	HT	TVA	TTC
budget assainissement	2.451,70	168,24	2.619,94
budget eau	3.666,06	213,70	3.879,76
budget ville			863,22

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/IX/102 : BUDGETS VILLE ET ASSAINISSEMENT. DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que des modifications sont nécessaires aux budgets Ville et assainissement,

après délibération

- autorise le maire à modifier les budgets ville et assainissement selon l'annexe jointe.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/IX/103 : BUDGETS 2016 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Le Conseil municipal,
entendu son président,
afin de permettre la prise en compte des investissements avant le vote du budget primitif 2017,

après délibération

- autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans les limites suivantes :

- **Ville**

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisation 2016
20	Immobilisations incorporelles	42 149,84	10 537,00
21	Immobilisations corporelles	75 376,00	18 844,00
23	Immobilisations en cours	6 587 085,80	1 646 771,00

- **Assainissement**

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisation 2016
23	Immobilisations en cours	109 970,98	27 492,00

- **Eau**

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisation 2016
20	Immobilisations incorporelles	4 600,00	1 150,00
21	Immobilisations corporelles	17 400,00	4 350,00
23	Immobilisations en cours	299 807,67	74 951,00

- **Funérarium**

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisation 2016
21	Immobilisations incorporelles	16 000,00	4 000,00
23	Immobilisations en cours	35 238,09	8 809,00

- **Aménagement ZAC SUD**

opérations	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisation 2016
12000	Bâtiment relais (B9)	3 600 000,00	900 000,00

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/IX/104 : BATIMENT INDUSTRIEL B9 - AVENANTS

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU les délibérations du conseil municipal n° 15/IX/93bis du 3 décembre 2015 (lots 1 à 6), n° 16/V/56 du 23 juin 2016 (lots 7 à 14), n° 16/II/29 du 31 mars 2016 (avenant lot 1) et n° 16/V/57 du 23 juin 2016 (avenants lots 2 – 3 – 5 – 6) décidant d'attribuer les marchés et avenants pour la construction du bâtiment industriel B9,

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur les lots 1 – 2 – 4 – 5 – 6 – 8 et 9,
VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 29 novembre 2016,
après délibération

- autorise le maire à signer les avenants suivants :

lot	Montant HT avenant
1 – terrassement VRD – entreprise BARASSI 54	1.536,55
2 – gros-œuvre – maçonnerie – entreprise STRUBEL	3.731,30
4 – couverture – bardage – entreprise HOUPERT	30.611,00
5 – menuiseries extérieures – entreprise KLEIN	2.477,86
6 – portes sectionnelles – entreprise BN FRANCE	197,28
8 – chauffage sanitaire – entreprise HOERRMANN	30.503,25
9 – électricité – entreprise ECA	18.736,79

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22 h 35.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS

Claudine BAU

Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN

Jean-Marie WAGNER

Agnès LONARDI

Jonathan MIRGON

Pierrette RAYMOND

Mickaël BOLARDI

Stéphanie CALVET

Patrick MEUNIER

Véronique DURESSE

Bernard MOTTIN

Jérôme LANG

Sylvie RESCHWEIN

Dominique SASSO

Daniel HOCQUEL